

**Procès-verbal  
de la séance de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARAS  
du 6 juin 2019 à Gland**

---

Mme Isabelle Jaquet, Présidente, ouvre la séance, à 18h30, et remercie la commune de Gland pour son accueil.

### 1. Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint avec 35 communes présentes sur 47. L'assemblée peut valablement siéger.

Excusés : Arnex (M. Didier Zumbach remplacé par M. Harold Koenmann)  
Municipalité d'Arzier  
Begnins (Mme Anne Stiefel remplacée par M. Antoine Nicolas)  
Borex (Mme Camille Berger remplacée par Mme Gabrielle Genoud)  
Municipalité de Founex  
Municipalité de Le Vaud  
Rolle (Mme Monique Choulat Pugnale remplacée M. Cédric Echenard)  
Municipalité de St-Cergue  
Municipalité de St-George  
Municipalité de Trélex

Absents : Municipalité de Burtigny  
Municipalité de Chavannes-de-Bogis  
Municipalité de Commugny  
Genolier (Mme Florence Sage remplacée par M. Georges Richard)  
Gilly (M. Denis Dumartheray remplacé par M. Clément Balmer)  
Municipalité Givrins  
Gland (M. Gérald Cretegny remplacé par Mme Jeannette Weber)  
Municipalité de Longirod  
Luins (Mme Florence Ursenbacher remplacée par M. Gilles Favre)  
Municipalité de Tannay

Pour CODIR : Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, Municipale à Nyon  
Mme Isabelle Monney, Municipale à Gland  
Mme Elvira Rölli, Municipale à Arzier  
M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies

Excusés : Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe  
M. Loïc Haldimann, Municipal à Rolle

Pour la Direction de l'ARAS : M. Antoine Steiner, Directeur

Pour le Conseil intercommunal : Mme Isabelle Jaquet, Présidente  
Mme Sandrine Vaucher, Secrétaire

### 2. Assermentations

|       |                      |                          |
|-------|----------------------|--------------------------|
| Arnex | M. Harold Koeneman   | Délégué suppléant        |
| Borex | Mme Gabrielle Genoud | Déléguée vice-suppléante |
| Rolle | M. Cédric Echenard   | Délégué                  |

### 3. Election d'un scrutateur

Suite à la démission de Mme Odile RoCHAT de Trélex, un nouveau scrutateur doit être élu.

Mme Monique Locatelli de ChésereX se propose à cette fonction et est élue par acclamation.

### 4. Approbation de l'ordre du jour

Mme Jaquet propose d'ajouter un point 10 à l'ordre du jour. Il s'agit de l'élection d'un membre à la Commission de gestion.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

### 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018

M. Yves DelabrouX de Signy demande de supprimer M. Patrick Nicole de la liste des excusés. En effet, ce dernier n'est plus Municipal depuis 2017.

M. Clément Balmer de Gilly informe que l'orthographe du prénom de M. Denis Dumartheray est erronée.

Suite à ces modifications, le procès-verbal est accepté à la majorité moins une abstention (13 voix) à la suite des rectifications ci-dessus.

### 6. Election d'un membre au Comité de direction

Le 7 mai 2019, les communes ont été informées par e-mail de la démission de M. Claude Gaignard, Syndic de Luins, du Comité de direction

Suite à cette démission, nous avons reçu une candidature, il s'agit de M. Lorenzo Merlanti, Municipal à Bassins.

Ce dernier se présente brièvement. Marié avec deux enfants, il exerce le métier de photographe et conseiller en communication en entreprise. Il souhaite s'investir au sein de l'ARAS.

Mme Jaquet propose à l'assemblée de voter à main-levée pour élire cet unique candidat, ce qui est accepté par l'assemblée.

M. Merlanti est élu à l'unanimité par les délégués. Par la suite il est procédé à son assermentation comme membre du CODIR.

### 7. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Madame Isabelle Jaquet informe qu'une secrétaire a été sélectionnée et qu'elle débutera son activité lors de la séance de novembre prochain. Il s'agit de Mme Donatella Orzan, secrétaire municipale à Prangins.

**Les prochaines séances du Conseil intercommunal auront lieu à 18h30 les jeudis :**

**7 novembre 2019 à Prangins**

**4 juin 2020 (lieu à déterminer)**

**4 novembre 2020 (lieu à déterminer)**

Mme Stéphanie Schmutz remercie M. Merlanti pour sa candidature au CODIR et lui souhaite la bienvenue.

M. Steiner effectue une présentation sur le rôle de l'ARAS dans la réforme vaudoise de la curatelle. (présentation annexée).

- M. Georges Richard de Genolier remarque que le terme tutelle n'est désormais plus utilisé et qu'on ne parle plus que de tutelle.

M. Steiner répond que la loi a changé et précise que la curatelle de portée générale a remplacé la tutelle.

M. Richard prie M. Steiner de bien vouloir envoyer à toutes les communes une information relative à sa présentation. Celles-ci pourraient être intéressées à l'insérer dans leurs bulletins communaux.

## 8. Préavis N° 12-19 concernant les comptes 2018

Mme Stéphanie Schmutz donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

M. Vincent Hacker lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion, qui sont identiques à celles du préavis.

Les comptes 2018 ne suscitant aucune question, il est procédé au vote.

### **Après vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à l'unanimité :**

- ☞ d'accepter les comptes 2018 de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :
  - ➔ le compte 710 - frais de fonctionnement du CSR :
    - de prendre note de l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 74'999.- au fond de réserve « égalisation du résultat », conformément à la directive cantonale en la matière
  - ➔ le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2019, ceci à raison de CHF 0,55/habitant
    - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'Association
  - ➔ le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2019, ceci à raison de CHF 0,25/habitant
    - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'Association
  - ➔ le compte 720 - frais de fonctionnement des AAS :
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2019, ceci à raison de CHF 2.65/habitant
    - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'ARAS
- ☞ de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2018
- ☞ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2018

## 9. Election d'un membre à la Commission de gestion

Mme Durngat Levi ayant décidé de se retirer de la COGEST en raison de ses multiples engagements, M. Cédric Echenard propose Mme Monique Choulat Pugnale, Municipale à Rolle comme candidate bien qu'elle soit absente lors de la présente séance. Mme Jaquet décide de la consulter préalablement avant de valider cette élection.

## 10. Divers et Propositions individuelles

- Mme Chantal Maurer demande si les communes pourraient obtenir un support de la part des l'ARAS lors des expulsions de logements. Une collaboration entre l'ARAS et les communes pour aider les personnes concernées à retrouver un logement serait précieuse, d'autant plus que seuls les bénéficiaires du RI obtiennent un soutien financier.

M. Steiner répond qu'il est souvent difficile à déterminer qui, du canton ou des communes, est compétent dans ce type de cas. L'ARAS peut aider les communes mais de façon limitée et orienter sur des hôtels bon marchés, mais elle ne détient aucune solution concrète telle que d'éventuels logements de secours. Les personnes bénéficiaires du RI seront financièrement soutenues par contre celles disposant d'un revenu devront régler les frais de logement.

- M. Michel Burnand de Vich remercie le CODIR pour son rapport très complet. Il souhaite partager avec l'assemblée un article intéressant qu'il a lu dans le journal le Temps, dont le titre s'intitule « Rentabiliser le Social » : comment mieux utiliser les compétences et l'expérience des collaborateurs employés auprès des centres sociaux. Cet article relate une étude pilote effectuée à Zurich par la Haute Ecole de travail social. Il a été constaté qu'en donnant moins de dossiers aux collaborateurs, d'importantes économies ont été réalisées, car le temps consacré aux bénéficiaires des rentes a pu être augmenté et par conséquent le suivi de chaque individu a été amélioré.
- Mme Isabelle Monney souhaite la bienvenue à l'assemblée dans sa commune et invite les délégués à partager le verre de l'amitié.

Madame la Présidente lève la séance à 19h25.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente

La Secrétaire

Isabelle Jaquet

Sandrine Vaucher

Annexes : - ment.